

**M. Nielsen:** Nous voulons parler des motifs de l'enquête.

**L'hon. M. Greene:** Moi, je parle du mandat. Personne n'a été cité. Cependant des membres du Parlement et du Conseil privé ont été appelés à témoigner devant la Commission tout comme n'importe lequel de leurs collègues aurait pu l'être. Je ne vois aucune différence entre les deux cas.

**M. Woolliams:** Le ministre de l'Agriculture a confondu deux choses: le mandat en vertu du décret du conseil et les accusations portées par l'honorable député de Yukon et peut-être par d'autres, qui ont motivé l'adoption du décret du conseil. L'honorable député de Yukon a cité des noms; il a cité des dates, des endroits et les noms des personnes impliquées. Certaines faisaient peut-être partie de la Chambre des communes, d'autres pas. Le ministre de la Justice n'a pas cité de noms mais il a impliqué l'ensemble des membres du Conseil privé du parti conservateur. Le ministre de l'Agriculture comprendra, j'en suis sûr, la logique de la situation. Il a raison; n'importe quel député aurait pu être convoqué par la commission Dorion. N'importe qui aurait pu être appelé à témoigner, même lui. Mais ils n'ont pas été convoqués comme accusés non désignés.

**L'hon. M. McIlraith:** Oui, ils l'ont été.

**M. Woolliams:** Le ministre de l'Agriculture peut-il me dire s'il y a un précédent, dans la loi ou dans la vie parlementaire, autorisant l'accusation de personnes non désignées par leur nom? Ce que nous avons ici, c'est une inquisition; c'est cela qu'il cherche. C'est la punition que veulent nous imposer le ministre de la Justice et son parti parce que nous avons osé ouvrir la porte sur la boue, sur le secret honteux du parti libéral. C'est le châtiment qu'on nous destine. C'est ce dont nous menacent et le premier ministre et les autres ministres.

Au leader de la Chambre je dis ceci. Bon nombre d'entre nous sont arrivés à la Chambre en 1957 et 1958, mais vous êtes notre doyen et vous siégez à la Chambre depuis longtemps. Bien que nous ne partagions pas les mêmes opinions politiques, nous avons appris à vous respecter. Quant à moi, vous êtes bien meilleur leader de la Chambre que votre prédécesseur. Nous avons souvent admiré votre impartialité. Mais aujourd'hui, vous m'avez dit une chose que vous ne croyez sûrement pas vous-même, soit que les membres du Conseil privé peuvent être accusés sans être nommés. Étant donné votre réputation comme avocat et votre prestige dans

[L'hon. M. Greene.]

notre ville, je ne puis croire que vous admettiez ce genre de justice. Je regrette d'avoir à vous parler d'une façon aussi brutale, car je vous ai toujours tenu en haute estime comme gentilhomme.

**L'hon. M. McIlraith:** Continuez à plaisanter.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Les observations actuelles du député de Bow-River montrent qu'il vaudrait mieux s'adresser à la présidence.

**M. Woolliams:** Merci, monsieur l'Orateur. Je reconnais que je suis toujours tenu de m'adresser à la présidence, même si je dois répondre aux députés d'en face. J'ai donc tort de ne pas toujours m'adresser à vous. Bref, monsieur l'Orateur, la Chambre devrait se former en comité plénier et demander, au ministre de la Justice qui est en cause quels dossiers il a vus, quels faits et quelles preuves il possède et enfin ce que cache cette campagne de calomnies. Quand nous aurons ces renseignements, la situation sera tout autre. Il y aura une enquête judiciaire et non une inquisition.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture—malheureusement, il est parti en douce—me fait penser à quelqu'un qui prendrait un seau d'eau et y mettrait une poignée de sable fin. Il brouille les choses, enchevêtre les pistes; il nous a parlé de l'affaire Rivard, qui n'a que faire ici.

Le ministre et les autres devraient distinguer deux choses: D'abord, il y a une affaire à laquelle l'opposition n'a rien à redire; c'est l'enquête proposée et mentionnée le 4 mars. Même si je suis devenu membre du Conseil privé bien après d'autres, j'en suis toujours membre et, de ce fait, je suis impliqué...

**M. Nielsen:** Par le ministre...

**L'hon. M. Lambert:** ...lors d'une conférence de presse en dehors de la Chambre. Il est révélateur que le ministre n'ait pas eu la force morale ni le courage de prendre la parole en Chambre et de répéter ce qu'il avait dit à l'extérieur. Je trouve singulièrement touchantes toutes ces plaintes émanant du côté ministériel à propos de calomnies et je ne sais quoi, lorsque l'honorable député a le privilège de prendre la parole et de désavouer les accusations qu'il a portées à la Chambre.